

PÉNITENCIERS—LES CHÂTIMENTS CORPORELS

Question n° 1469—**M. Orlikow:**

1. Combien de fois a-t-on infligé des châtiments corporels dans les institutions pénitentiaires fédérales en 1971?
2. Combien de prisonniers ont subi plus d'une fois un châtiment de ce genre?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): 1. Le châtiment corporel, comme sanction disciplinaire de l'administration pénitentiaire, n'a pas été infligé pendant l'année 1971. Une telle punition a été abolie par le décret du Conseil privé 1972-2327, en date du 21 septembre 1972. Le châtiment corporel, à titre de sentence des cours criminelles, n'a pas été infligé dans les pénitenciers fédéraux en 1971. Le châtiment corporel a été aboli par une modification apportée au Code criminel, article 59 du chapitre 13, qui a reçu la sanction royale le 15 juin 1972.

2. Aucun.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

STATISTIQUE CANADA—LES CONTRATS DE PUBLICITÉ

Question n° 81—**M. Nystrom:**

1. Combien d'argent a dépensé Statistique Canada pour la publicité et/ou l'information durant chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972?
2. Quels sont les noms et adresses des entreprises et des particuliers à qui on a adjugé les contrats, combien a-t-on dépensé dans chaque cas et quel était l'objet de chaque contrat?
3. Quels contrats de publicité et/ou d'information a-t-on adjugés durant l'année financière actuelle, quels sont les noms et adresses des bénéficiaires, de quel montant s'agit-il dans chaque cas et quel est l'objet de chacun des contrats?

(Le document est déposé.)

LES SUBVENTIONS EN VERTU DU PROGRAMME POUR L'AVANCEMENT DE LA TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE

Question n° 158—**M. Broadbent:**

1. Quels sont les noms des sociétés qui ont reçu des subventions en espèces en vertu du Programme pour l'avancement de la technologie industrielle (PAIT) au cours de chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973 jusqu'ici et, dans chaque cas, quels ont été les montants engagés et versés?
2. Quels sont les objectifs du Programme?
3. Le Ministère a-t-il fait une appréciation du Programme et, dans l'affirmative, quelle est la date du dernier rapport sur le sujet?

(Le document est déposé.)

LES ACHATS DE MATÉRIEL DE BUREAU

Question n° 183—**M. Harding:**

1. Combien chaque ministère et organisme fédéral a-t-il acheté de matériel de bureau des catégories suivantes au cours de chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973 à ce jour et combien en a-t-il coûté pour a) machines à écrire, b) dictaphones, c) enregistreurs sur ruban, d) machines à additionner et e) machines à calculer?
2. Quelle réserve totale en détient chaque ministère et organisme fédéral pour chacune des catégories mentionnées au premier paragraphe?

(Le document est déposé.)

Questions au Feuilleton

TRAVAUX PUBLICS—LES RÉALISATIONS DANS HUMBER-SAINTE-GEORGES-SAINTE-BARBE

Question n° 812—**M. Marshall:**

Quels travaux a réalisés le ministères des Travaux publics dans la circonscription d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe durant chacune des années 1968 à 1972, et à quel prix?

(Le document est déposé.)

NAISSANCES ET DÉCÈS DANS LES PRAIRIES DEPUIS 1945

Question n° 855—**M. Korchinski:**

1. Combien a) de naissances et b) de décès ont été enregistrés dans chacune des trois provinces des Prairies depuis 1945?

Quelle était la population de chaque province, chaque année, depuis 1945?

(Le document est déposé.)

LES INFRACTIONS À LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

Question n° 871—**M. Orlikow:**

Des amendes ont-elles été imposées l'an dernier à des personnes ou à des sociétés pour des infractions à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ou à l'article 411 ou 412 du Code criminel et, dans l'affirmative, a) quels sont les noms des personnes ou des sociétés ainsi condamnées, b) quel était le montant de l'amende dans chaque cas, c) à quelle date a-t-elle été imposée et d) quelles infractions l'ont provoquée?

(Le document est déposé.)

LA LOI POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—LES PRÊTS EN SOUFFRANCE

Question n° 895—**M. Stevens:**

1. Quels prêts accordés en vertu de l'article 29 de la Loi pour l'expansion des exportations comportaient des versements en souffrance de 30 jours ou plus au 31 janvier 1973, et pour chaque prêt quel est a) le nom et le pays du débiteur, b) l'exportateur canadien bénéficiant de cet emprunt, c) la date de l'emprunt, d) le montant principal, e) le taux d'intérêt, f) le versement dû depuis le plus longtemps et g) la somme totale à recouvrer en principal et versements en souffrance (indiquant le principal, les intérêts et le total de ces versements en souffrance)?

2. La Société pour l'expansion des exportations a-t-elle refinancé ou reprêté un ou des prêts accordés en vertu de l'article 29 et, dans l'affirmative, quelle est la raison de ce refinancement ou des nouveaux prêts?

(Le document est déposé.)

[*Note de l'éditeur: Pendant l'annonce des questions au Feuilleton auxquelles réponse est donnée.*]

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège et demande quand je puis espérer obtenir du secrétaire parlementaire une réponse à certaines des questions que j'ai inscrites au *Feuilleton*. Bon nombre d'entre elles sont franches et sans détours et ne demandent que des renseignements simples et concrets. Je songe particulièrement aux questions n°s 853 et 841 qui traitent de sujets connexes. A la vitesse à laquelle nous procédons présentement, qui est à peu près celle d'un glacier en marche arrière, je crois qu'on n'y répondra pas avant le milieu de l'été.

M. l'Orateur: Nous pourrions peut-être attendre d'en avoir fini avec le point actuel de l'ordre du jour car on pourra peut-être répondre à certaines questions plus tard. Il n'y a, bien entendu, aucun moyen de le savoir, mais le